

GRILLE DE SÉLECTION DU CANICHE



TB = Très Bon	CT = Classe Travail	NE = Nationale d'élevage
EXC = Excellent	CCH = Classe Champion	CHPT = Championnat de France
CI = Classe Intermédiaire	SPE = Spéciale de race	Locus K = Test de couleur pour le noir dominant (non bringé)
CO = Classe Ouverte	RE = Régionale d'élevage	

Approuvée par la commission d'élevage de la SCC le : 07/02/2021

Validée par le comité de la SCC le : 20/04/2021

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC en SPE ou CHPT ou NE + 1 TAN + Identification génétique + Locus K : résultat Kb/Kb	Sujet CONFIRME + 2 EXC (1) en CJ ou CI ou CO ou CCH sous 2 juges différents + TAN + Recherche APR par ADN (si test existant) ou examen oculaire sans ERG (MHOC ou ECVO) + Locus K : résultat Kb/Kb + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 3 EXC en CJ ou CI ou CO ou CCH sous 3 juges différents dont 1 EXC en NE, CHPT ou RE et 1 EXC classé en SPE + TAN + Recherche APR par ADN (si test existant) ou examen oculaire sans ERG (MHOC ou ECVO) + Absence de luxation de la rotule + Locus K : résultat Kb/Kb + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Recherche APR par ADN (si test existant) ou examen oculaire sans ERG (MHOC ou ECVO) + Locus K : résultat Kb/Kb + Absence de luxation de la rotule + Compatibilité génétique avec ses descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâle : 3 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelle : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.

EN 23.16-V0
DA 10/11/2017

